



AA283

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

565 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Actualité de l'indemnisation des dommages corporels

Faire le point sur l'actualité législative et jurisprudentielle

COMPÉTENCES VISÉES

- Gérer les sinistres corporels (automobiles et hors automobiles).
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.

PROGRAMME

IMPORTANT : le programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle.

- A. ACTUALITÉ LIÉE AUX DIFFÉRENTS POSTES DE PRÉJUDICE EN CAS DE BLESSURES DE LA VICTIME DIRECTE
- B. ACTUALITÉ LIÉE AUX DIFFÉRENTS POSTES DE PRÉJUDICE EN CAS DE DÉCÈS DE LA VICTIME DIRECTE
- C. ACTUALITÉ LIÉE AU DROIT À RECOURS DES TIERS PAYEURS
- D. ACTUALITÉ LIÉE AUX CONDITIONS DE RECOURS DES TIERS PAYEURS

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation risques corporels automobiles ou non automobiles confirmés

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS ou connaissances équivalentes. AA137 - AA138 - AA258 - AA139

POINTS FORTS

Le formateur expose et analyse avec les participants les dernières jurisprudences.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

05G - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation